

<http://www2.assemblee-nationale.fr/14/missions-d-information/missions-d-information-communes/mission-d-information-commune-sur-l-application-de-la-loi-du-17-aout-2015-relative-a-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte/%28block%29/27939>

Président



[M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Indre 1^{re}

Vice-présidents



[Mme Geneviève Gaillard](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Deux-Sèvres 1^{re}



-

[M. Alain Leboeuf](#)

Développement durable Les Républicains Vendée 1^{re}



-

[M. Bertrand Pancher](#)

Développement durable Union des démocrates et indépendants Meuse 1^{re}

Secrétaires



-

[M. Christophe Bouillon](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Seine-Maritime 5^e



-

[M. Patrice Carvalho](#)

Développement durable Gauche démocrate et républicaine Oise 6^e



-

[M. Jacques Krabal](#)

Développement durable Radical, républicain, démocrate et progressiste Aisne 5^e

Rapporteurs



-

[M. Julien Aubert](#)

Développement durable Les Républicains Vaucluse 5^e



-

[Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Affaires économiques Socialiste, écologiste et républicain Isère 4^e



-

[Mme Sabine Buis](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Ardèche 3^e

Membres



-

[M. Damien Abad](#)

Affaires économiques Les Républicains Ain 5^e



-

[M. Bernard Accoyer](#)

Affaires sociales Les Républicains Haute-Savoie 1^{re}



-

[M. Guillaume Bachelay](#)

Finances Socialiste, écologiste et républicain Seine-Maritime 4^e



-

[M. Jean-Jacques Cottel](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Pas-de-Calais 1^{re}



-

[Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Affaires économiques Socialiste, écologiste et républicain Aude 2^e



-

[M. Daniel Fasquelle](#)

Affaires économiques Les Républicains Pas-de-Calais 4^e



-

[M. Marc Goua](#)

Finances Socialiste, écologiste et républicain Maine-et-Loire 2^e



-

[M. Michel Heinrich](#)

Développement durable Les Républicains Vosges 1^{re}



-

[M. Michel Lesage](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Côtes-d'Armor 1^{re}



-

[Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Développement durable Socialiste, écologiste et républicain Pyrénées-Atlantiques 1^{re}



-

[M. Martial Saddier](#)

Développement durable Les Républicains Haute-Savoie 3^e



-

[Mme Béatrice Santais](#)

Affaires économiques Socialiste, écologiste et républicain Savoie 3^e



-

[M. Michel Sordi](#)

Affaires économiques Les Républicains Haut-Rhin 4^e

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

- **Mercredi 14 septembre 2016**
 - 15h30

Audition de M. Edouard Sauvage, directeur général de GRDF.

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

- **Lundi 19 septembre 2016**
 - 13h15

Audition de M. Christian Leyrit, président de la Commission nationale du Débat public

- **Lundi 19 septembre 2016**
 - 14h00

Audition de M. Philippe Knoche, directeur général d'AREVA

- **Mercredi 28 septembre 2016**
 - 09h30

Présentation du rapport de la mission d'information commune sur l'application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (MM. Jean-Paul Chanteguet, Julien Aubert, rapporteurs, de Mmes Marie-Noëlle Battistel, Sabine Buis, rapporteures).

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

- [1](#)
- [2](#)
- [3](#)
- [4](#)
- [Suivant »](#)

- **Réunion du mardi 12 juillet 2016**

- 17h30

Audition de M. Pascal Mauberger, président de l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC), de M. Philippe Boucly, 1er vice-président, et de M. Gilles Lamarque, directeur conseil.

- **Réunion du mardi 12 juillet 2016**

- 16h30

Audition de M. Hervé Thelinge, président d'Énergies et Avenir.

- **Réunion du mardi 12 juillet 2016**

- 16h00

Audition de M. Emmanuel Di Giacomo, responsable Europe des écosystèmes Bâtiment et informations modélisées (BIM) d'Autodesk

- **Réunion du mardi 12 juillet 2016**

- 15h00

Audition de M. Patrick Ponthier, délégué général de l'Association française des industries des produits de construction (AIMCC).

- **Réunion du mercredi 29 juin 2016**

- 16h30

Table ronde, ouverte à la presse, sur les dispositions relatives aux bâtiments, avec la participation de M. Gilles Vermot Desroches, directeur du développement durable de Schneider Electric France, de M. Pascal Roger, président, et de Mme Elise Bourmeau, déléguée générale de la Fédération des services énergie environnement (FEDENE), de M. José Caire, directeur Villes et Territoires durables de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de M. Gwenaël Cottais, directeur général d'Aponergy, d'un représentant de l'ARC, de M. Fabien Veyret, responsable du réseau énergie de l'association France nature environnement, de M. Raphaël Claustre, délégué général du réseau pour la transition énergétique (CLER), de M. Dominique Desmoulins, Promotelec, de Mme Catherine Jacquot, présidente de l'ordre des architectes, M. Guilhem Fenieys, chargé de mission relations institutionnelles de l'UFC Que Choisir, M. Guy Lacroix, président du Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SÉRCE), d'un représentant de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC), et de MM. Laurent Sireix, président, et Vincent Béranger, délégué général, du Syndicat de la Mesure.

- **Réunion du mardi 28 juin 2016**

- 14h30

Audition de la Confédération française du commerce de gros et international

- **Réunion du mardi 28 juin 2016**

- 14h00

Audition de M. Thibault Turchet, juriste, association Zero Waste France

- **Réunion du mercredi 22 juin 2016**

- 16h30
- [Compte rendu](#)
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mitransen/15-16/c1516007.asp>

Table ronde, ouverte à la presse, regroupant des organisations non gouvernementales, avec la participation de M. Cyrille Cormier, Politiques énergétiques en France, Greenpeace, de Mme Lorelei Limousin, responsable transports et fiscalité, Réseau Action Climat France (RAC), de M. Raphaël Claustre, délégué général, Réseau pour la transition énergétique (CLER), de Mme Maryse Arditi, membre du réseau Énergie de l'association France nature environnement, et de M. Bernard Lapostolet, Fondation Abbé Pierre.

p. 11 :

« Mme Maryse Arditi.

Nous souhaitons même qu'une copropriété s'engageant à lancer des travaux d'isolation dans un délai de cinq ans soit dispensée de cette mesure [compteur individuel d'eau chaude], mais nous n'avons, hélas, pas été entendus sur ce point. FNE a demandé le développement d'un compteur intelligent, or Linky ne fait que communiquer des informations à EDF, à ERDF ou à d'autres. Il ne s'agit pas d'un compteur intelligent ! EDF offre à ses clients de Londres un compteur affichant la consommation et son coût en temps réel. On s'est battu pour la généralisation d'un tel outil, seul à même de faire prendre conscience aux gens de la nature de l'énergie, de la manière dont ils la dépensent et des possibilités de réaliser des économies. Nous sommes satisfaits que les foyers précaires bénéficient de cet appareil, mais il faudra leur expliquer comment s'en servir. Il conviendra ensuite le généraliser, afin que Linky profite aux consommateurs et pas seulement aux producteurs. »

- **Réunion du mercredi 15 juin 2016**

- 14h00

Audition, non ouverte à la presse, de M. Luc Rémont, vice-président de la Fédération des Industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC), accompagné de Mme Florence Monier directrice énergie et environnement et M. Eric Jourde, délégué général.

- **Réunion du mardi 14 juin 2016**

- 14h00

Audition, non ouverte à la presse, de MM. Jean-Pierre Roncato, président de l'UNIDEN, Gildas Barreyre, président de la commission électricité, Claude Conrard, président de la commission pétrole et gaz et Fabrice Alexandre, conseil de l'UNIDEN.

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

• [« Précédent](#)

• [1](#)

• [2](#)

• [3](#)

• [4](#)

• [Suivant »](#)

- **Réunion du mercredi 8 juin 2016**

- 14h00

Audition, ouverte à la presse, de l'Association française indépendante de l'électricité et du gaz (AFIEG), regroupant MM. Marc Boudier, président, Luc Poyer, président du directoire d'Uniper France et Olivier Puit, directeur général d'Alpiq France

- **Réunion du mercredi 1 juin 2016**

- 18h00

Audition, non ouverte à la presse, de M. Thierry Trouvé, directeur général de GRT Gaz.

- **Réunion du mercredi 25 mai 2016**

- 17h30

Audition de M. Francesco Delfini, secrétaire général de la FNSICAE

- **Réunion du mercredi 25 mai 2016**

- 16h30

Audition de M. François Duseux, président, de Mme Isabelle Muller, déléguée générale, et de M. Bruno Ageorges, directeur des relations institutionnelles et des affaires juridiques, Union française des industries du pétrole (UFIP).

- **Réunion du mercredi 18 mai 2016**

- 18h30

Audition, non ouverte à la presse, de M. François Brottes, président du Réseau de transport d'électricité (RTE)

- **Réunion du mercredi 18 mai 2016**

- 17h00

Audition, non ouverte à la presse, de M. Laurent Michel, directeur général de l'Énergie et du climat (DGEC)

- **Réunion du mercredi 18 mai 2016**

- 16h30

Audition, non ouverte à la presse, de M. Olivier Pérot, président de France Energie Eolienne

- **Réunion du mercredi 11 mai 2016**

- 16h45
- [Compte rendu](#)
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mitransen/15-16/c1516006.pdf>

Table ronde, ouverte à la presse, sur les compteurs déportés « Linky » et « Gazpar », avec la participation de : MM. Bernard Lassus, directeur du programme Linky, et Pierre Guelman, directeur des affaires publiques d'ERDF ; MM. Jean Lemaistre, directeur général adjoint, et Olivier Béatrix, directeur juridique, de GRDF ; M. François Pesneau, sous-directeur des compétences et des institutions locales à la direction générale des collectivités locales (DGCL) ; M. André Flajolet, président de la commission Environnement de l'Association des maires de France (AMF) ; M. Pierre Le Ruz, président de CRIIREM ; MM. Jean-Luc Dupont, vice-président, Pascal Sokoloff, directeur général, Jean Facon, directeur adjoint, et Charles-Antoine Gautier, chef du Département énergie de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ; MM. Etienne Cendrier, porte-parole, et Vincent Corneloup, conseil de l'association « Robin des Toits » ; M. Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie ; MM. Nicolas Mouchnino, expert énergie, et Guilhem Feniéys, chargé de mission relations institutionnelles de l'UFC Que Choisir ; d'un représentant de la FEDENE et d'un représentant de l'Association nationale des fréquences (ANFR).

p. 38-39 :

« **M.Vincent Corneloup**, conseil de l'association Robin des Toits.

Vous aurez compris que la position de l'association Robin des Toits dont je suis l'avocat ne consiste pas à rejeter les compteurs intelligents. Au contraire, elle a souhaité leur mise en place car ils présentent un intérêt en matière de transition énergétique. En revanche, elle est contre le compteur Linky développé par ERDF. La directive européenne, la loi française et les décrets n'imposent pas le compteur Linky mais les compteurs intelligents. Linky n'est qu'une forme de compteur intelligent.

Cela veut dire, et l'étude qui a été faite par mes confrères est parfaitement exacte, qu'il est strictement impossible pour une commune d'aller à l'encontre du déploiement des compteurs intelligents parce que ce serait une décision contra legem manifestement irrégulière.

En revanche, dans la mesure où la loi n'impose pas une méthodologie, une technologie spécifique mais simplement le compteur intelligent, n'est-il pas possible que les collectivités s'opposent au compteur Linky pour favoriser d'autres formes,

notamment celle qui est portée par ma cliente, à savoir un compteur intelligent qui reposerait sur un système filaire, en l'occurrence le réseau téléphonique existant? Sur ce point précis, une commune peut-elle intervenir ? Dans l'immense majorité des cas, c'est strictement impossible puisqu'elles ont délégué leurs compétences à des établissements publics de coopération intercommunale. En revanche, les syndicats qui portent différents noms –les plus anciens s'appellent syndicats d'électrification et les plus récents sont des syndicats d'énergie électrique – sont des autorités concédantes qui ont un lien contractuel avec ERDF via le contrat de concession. Nous savons tous que ce contrat de concession est un contrat administratif, ni plus ni moins. Ces contrats administratifs contiennent un certain nombre de pouvoirs, dont le pouvoir de direction pour la personne publique qui a deux composantes: le pouvoir de contrôle et le pouvoir de modification unilatérale. C'est ce dernier qui m'intéresse. Les autorités concédantes ont-elles un pouvoir de modification unilatérale en ce qui concerne les compteurs de type Linky ?

L'association Robin des Toits, que je représente, considère que les établissements publics concernés ont le pouvoir de modifier éventuellement le contrat de concession.

Comment est-ce envisageable juridiquement ? Le compteur appartient aux collectivités territoriales –c'est l'article L.322-4 du code de l'énergie – et le pouvoir de modification unilatérale est un principe général reconnu par le Conseil d'État à deux conditions : il ne doit être utilisé que dans un but d'intérêt général et ne doit pas modifier pas de manière substantielle le contrat. Dès lors qu'une autorité concédante modifierait le contrat de concession indiquant qu'elle ne souhaite pas que les compteurs intelligents prennent la forme d'un compteur Linky, on ne saurait parler de modification substantielle puisque l'on fonctionne actuellement avec les anciens compteurs. Et il y aurait bien un but d'intérêt général, ne serait-ce que pour permettre un meilleur déploiement de ces compteurs dits intelligents. Enfin, il y a une propriété publique sur laquelle la personne publique en cause peut intervenir. »

p. 11-12 :

« **M. Étienne Cendrier**, porte-parole de l'association Robin des Toits.

Monsieur le président, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion.

L'association Robin des Toits s'unit à la lutte contre le changement climatique et encourage toute disposition visant à protéger les personnes, la vie et l'environnement.

De ce point de vue, l'utilisation d'un compteur communicant est vertueuse. Elle permet même de repérer les pointes de consommation et de commander un délestage de tout ou partie du réseau de façon rationnelle et non plus par des estimations de grande échelle obligeant de plonger dans le black-out un quartier entier d'une ville, comme cela se pratique encore aujourd'hui en cas de panne majeure.

Pour la première fois, nous pourrions véritablement connaître et maîtriser la quantité d'électricité acheminée et consommée sur les réseaux, anticiper de façon extrêmement minutieuse tout problème et maîtriser nos dépenses énergétiques – délestage du chauffage électrique des particuliers en heure de pointe. C'est la pierre angulaire qui doit nous permettre de diminuer notre consommation d'électricité. Cependant, en ce qui concerne la technologie permettant la communication du compteur, qu'il s'agisse du comptage de l'électricité, du gaz ou de l'eau, nous sommes en total désaccord avec la solution actuelle qui consiste à utiliser un module

radiofréquence –GPRS, GSM ou Wifi – ou CPL incorporé dans le compteur. La technologie radiofréquence-CPL ne nous semble pas en effet appropriée pour des raisons techniques et de santé publique.

Lorsque le réseau subit trop d'engorgement, en cas d'accident sur une ligne électrique qui risque de conduire au black-out d'une zone par exemple, le nombre de données à envoyer est très important. Le temps de traitement, avec les solutions à radiofréquences, est donc de plusieurs minutes, ce qui annule les bénéfices dont a absolument besoin le réseau électrique pour sa stabilité –réactivité exigée de l'ordre de quelques secondes. À quoi bon changer de compteur pour une solution qui ne permet pas un délestage fin du réseau et qui, par essence, est contraire à l'esprit de la réglementation thermique 2012, dite «RT2012» régissant l'énergie dans les bâtiments ?

De plus, les technologies de communication par radiofréquences ne sont pas infaillibles, et s'il faut doubler le message ou l'accompagner d'un retour pour vérification, c'est le trafic, donc la nuisance, qui devra être doublé, voire triplé. Une solution simple, économique, toute trouvée et en phase avec les exigences environnementales les plus pointues, serait de passer par le réseau téléphonique classique existant, surtout dès lors qu'il utilise la fibre optique, particulièrement sûre et puissante, ce qui aurait un nombre incomparable de vertus.

En effet, passer par le réseau téléphonique classique présente plusieurs avantages. Cela permet d'abord une grande rapidité de transmission des informations et de leur vérification, le réseau équipé pour l'internet filaire très haut débit étant fréquemment en fibre optique –contre le passage de l'engorgement du réseau GSM.

Cela permet aussi une fiabilité de la réponse. Le réseau téléphonique est alimenté indépendamment du réseau électrique ; le compteur communicant est donc assuré de fonctionner correctement même en cas de black-out, ce qui n'est pas le cas avec les solutions retenues actuellement.

Cela permet encore une économie d'énergie. Le module GSM prélève son alimentation sur le réseau électrique, et disperse l'énergie du signal dans l'espace.

Un module téléphonique classique, quant à lui, n'envoie qu'une petite impulsion instantanée sur le réseau téléphonique, qui de plus est autoalimenté. Ne dispersant pas d'énergie dans l'espace, il est, par principe, plus économe.

Cela permet enfin d'éviter les problèmes de compatibilité électromagnétique.

Beaucoup d'appareils domestiques et professionnels sont sensibles aux ondes de la téléphonie mobile –appareils médicaux notamment – et leur interférence peut résulter en un dysfonctionnement critique et imprévisible.

J'en viens aux avantages supplémentaires du point de vue des réseaux. Ils sont au nombre de trois.

Premièrement, une économie matérielle. La plupart des modules communicants par internet filaire – réseau téléphonique filaire – ont une entrée impulsion permettant d'équiper tous les anciens compteurs sans les changer. Tous ces compteurs possèdent en effet un module qui permet de les connecter en filaire.

Deuxièmement, une économie d'infrastructure. Il n'est pas nécessaire d'implanter de nouvelles antennes, ce qui permettra de faire des économies en matière de pollution électromagnétique.

Troisièmement, une économie d'énergie. Ces antennes non installées n'auront pas besoin d'être alimentées.

Pourquoi se passer d'un réseau de téléphonie fixe, qui est le réseau le plus fiable, amorti depuis longtemps et le plus équitablement réparti sur le territoire français ?

Quant aux économies financières, elles sont sans comparaison avec tous les systèmes qui viennent de nous être exposés.

En conclusion, nous ne comprenons donc pas que la technologie du sans-fil ait été retenue puisqu'elle est beaucoup moins fiable que la technologie filaire dont nous disposons actuellement et qui de surcroît permettrait de déployer ce dispositif sans risque. »

- **Réunion du mardi 10 mai 2016**

- 14h00
- [Compte rendu](#)
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mitransen/15-16/c1516005.pdf>

Table ronde, ouverte à la presse, sur les déchets et l'économie circulaire, avec la participation de : M. Vincent Le Blan, délégué général, Mme Muriel Olivier, vice-présidente, et M. Didier Imbert, vice-président de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) ; M. Fabien Veyret, Mme Agnès Banaszuk, coordinatrice du réseau prévention et gestion des déchets, et Mme Morgane Piederrière, chargée des relations institutionnelles, de France Nature Environnement (FNE) ; M. Manuel Burnard, secrétaire général de FEDEREC ; M. Géraud Guibert, président, et M. Arnaud Gossement, avocat associé, de La Fabrique Ecologique ; M. Nicolas Garnier, délégué général, M. Benoit Jourdain, vice-président, et M. Julien Baritoux, chargé de relations publiques, d'AMORCE ; M. Baptiste Legay, chef de la sous-direction déchets et économie circulaire, et M. Loïc Beroud, conseil auprès du directeur général de la prévention des risques, de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer.

- **Réunion du mercredi 4 mai 2016**

- 16h30

Audition, non ouverte à la presse, de M. Jérôme Ferrier, président de l'Association française du Gaz (AFG), accompagné de MM. Georges Bouchard, délégué général, et Julien Miro, directeur adjoint des affaires publiques

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

- [« Précédent](#)

- [1](#)

- [2](#)

- [3](#)

- [4](#)

- [Suivant »](#)

- **Réunion du mardi 3 mai 2016**

- 16h30

Audition, non ouverte à la presse, de M. Didier Houssin, président d'IFP Energies nouvelles

- **Réunion du mercredi 6 avril 2016**

- 16h30

Audition de M. Jean-Baptiste Séjourné, directeur de la régulation d'ENGIE, et de Mme Valérie Alain, directeur des relations institutionnelles

- **Réunion du mercredi 23 mars 2016**

- 16h30
- [Compte rendu](#)
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mitransen/15-16/c1516004.pdf>

Table ronde, ouverte à la presse, sur l'article 173, avec la participation de M. Jocelyn Krimphoff, WWF France, Mme Marie-Pierre Peillon, présidente de la Commission IR de l'Association Française de Gestion, de MM. Hervé Guez, MIROVA, Benoît Leguet, directeur général, I4CE (Caisse des Dépôts et Consignations), Hugues Chenet, 2e Investing Initiative, Emmanuel Monnet et Jérôme Brouillet, direction du Trésor, un représentant de la DGEC, Laurent Clamagirand, directeur de la stratégie d'investissement du groupe AXA, et M. Jean-Paul Bouchet, président de l'AGIRC.

- **Réunion du mercredi 16 mars 2016**

- 14h00
- [Compte rendu](#)
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mitransen/15-16/c1516003.pdf>

Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

p. 9 :

« **M. Jean-Louis Bal**

J'en viens à l'outre-mer. Jusqu'à présent, les blocages sont principalement dus au fait que l'État a imposé, par arrêté, une limitation à 30% de pénétration en puissance instantanée de l'éolien et du solaire photovoltaïque. Ce pourcentage est, du reste, parfaitement empirique : aucune étude ne le détermine avec précision, car il varie d'un système électrique à un autre, en fonction de la flexibilité des moyens complémentaires. Un relèvement de ce pourcentage département par département est actuellement à l'étude. Toutefois, ce qui permettra un développement beaucoup plus dynamique du renouvelable outre-mer c'est le coût, inférieur au coût de production moyen d'EDF, de l'électricité photovoltaïque et éolienne couplée à un stockage en batterie. Pourrait d'ailleurs s'y ajouter une démarche du type réseaux intelligents et gestion de la demande, qui permettrait de développer un savoir-faire exportable dans beaucoup d'autres îles dans le monde et en métropole. »

- **Réunion du mercredi 9 mars 2016**

- 14h00

Audition, non ouverte à la presse, de M. Fabien Choné, directeur général de Direct Énergie, Mme Frédérique Barthelemy, directrice des affaires institutionnelles, et M. Nicolas Guillemet, consultant

- **Réunion du mercredi 2 mars 2016**

- 14h00

Audition de M. Fabrice Boissier, directeur général de l'ADEME.

- **Réunion du mercredi 17 février 2016**

- 16h30

Audition de M. Robert Durdilly, président de l'Union française de l'électricité (UFE)

- **Réunion du mercredi 10 février 2016**

- 18h30

Audition de M. François Poupard, directeur général des Infrastructures, des transports et de la mer, au ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

- **Réunion du mercredi 3 février 2016**

- 14h00

Audition de M. Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat au ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie ; Échanges informels sur l'application des dispositions de la loi.

- **Réunion du mercredi 20 janvier 2016**

- 16h00

Désignation des rapporteurs ; échange de vues sur l'organisation des travaux de la mission.

Agenda

- [Réunions](#)
- [Ordre du jour prévisionnel](#)
- [Archives](#)

- [« Précédent](#)

- [1](#)
- [2](#)
- [3](#)
- 4

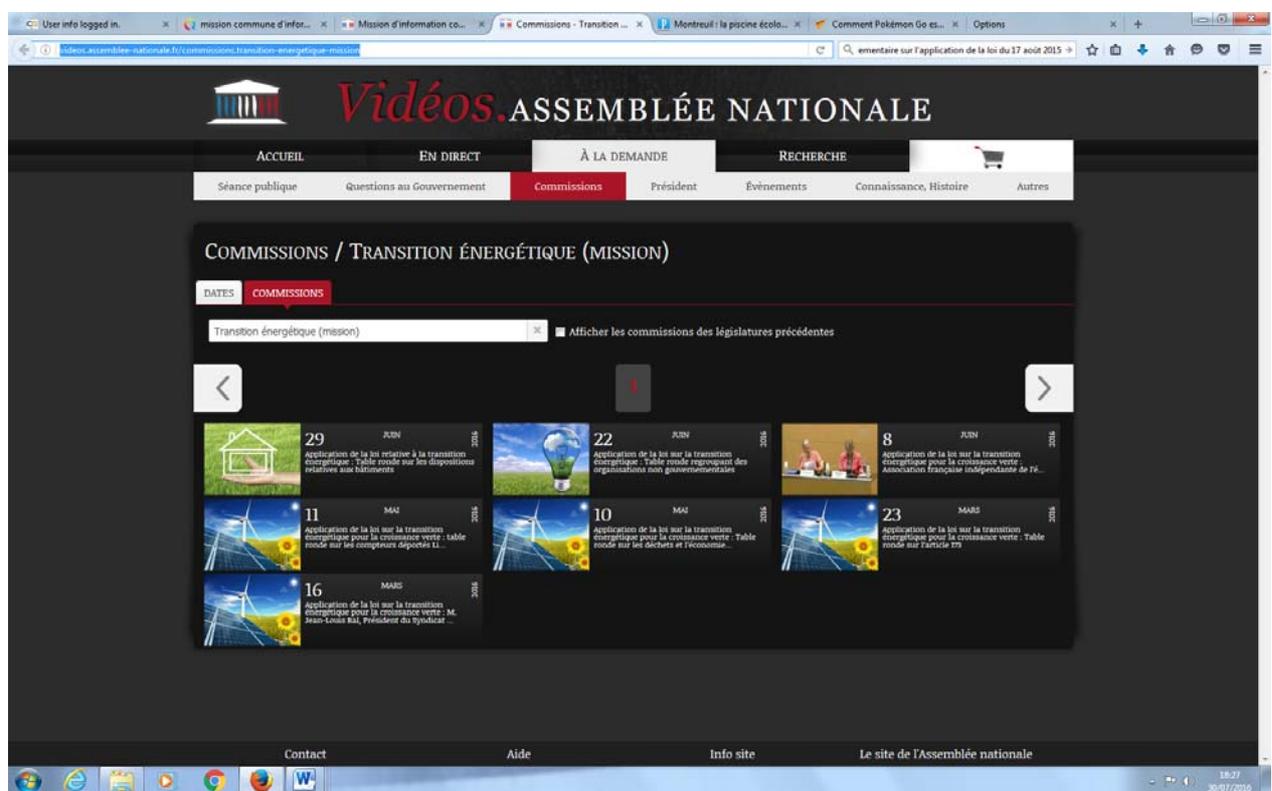
- **Réunion du mercredi 13 janvier 2016**

- 16h30

– Nomination du Bureau ; – Désignation des rapporteurs ; – Échange de vues sur l'organisation des travaux de la mission.

- [« Précédent »](#)
- [1](#)
- [2](#)
- [3](#)
- [4](#)

<http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions.transition-energetique-mission>



http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4109925_5773d94d3b893.application-de-la-loi-relative-a-la-transition-energetique--table-ronde-sur-les-dispositions-relati-29-juin-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4087447_576a9e8429a57.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique--table-ronde-regroupant-des-organisations-non-g-22-juin-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4022582_5758089b0b70d.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte--association-francaise-8-juin-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3918711_57333fe7b9ea2.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte--table-ronde-sur-les-c-11-mai-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3909464_5731cb07ba61c.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte--table-ronde-sur-les-d-10-mai-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3781905_56f2b51a1bb07.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte--table-ronde-sur-l-art-23-mars-2016

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3751205_56e95670865df.application-de-la-loi-sur-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte--m-jean-louis-bal-pr-16-mars-2016